



CARIAT Sandie Secrétaire académique
10 rue Gaston Defferre
34800 CLERMONT L'HERAULT
Mail : s.cariat@yahoo.fr



Patrick MARFAING
3, rue Gay Lussac
11100 Narbonne
06.60.85.03.38
p.marfaing@voila.fr

Clermont l'Hérault, le 3 février 2011

Monsieur le Recteur d'Académie
Académie de MONTPELLIER
31 rue de l'Université
34064 MONTPELLIER

Monsieur le Recteur,

L'intersyndicale qui représente l'ensemble des infirmiers, suite du groupe de travail sur l'implantation des postes dans l'Académie, dénonce la transformation des postes d'internat en externat et la remise en cause de nos missions auprès des élèves internes.

Sachant que la transformation des postes n'apporte rien de plus en matière de service auprès des élèves et de l'administration des établissements, bien au contraire. Par contre ces transformations augmentent la dépense de votre BOP vie de l'élève et surtout participe au déficit de la caisse de sécurité sociale, car les situations d'urgence devront être obligatoirement gérées par les pompiers et le SAMU.

Alors que la deuxième cause de mortalité des jeunes est le suicide, que 62 % des élèves expriment un stress induit par l'école et que le ministre de l'éducation nationale Mr Chatel rappelle : « Les infirmiers et les infirmières doivent être attentifs à tous les élèves, et particulièrement à ceux qui pourraient ne pas bénéficier, dans leur environnement social ou familial, des attentions nécessaires à leur bon développement. Ils assurent là un rôle essentiel au sein de la communauté éducative ».

Nous sommes pour les jeunes, les premiers acteurs de santé de proximité. Prendre soin d'eux, les écouter et les orienter, prévenir le suicide par une réelle prise en charge du mal être des adolescents, prévenir les toxicomanies et les conduites addictives, administrer la contraception d'urgence, aider au sevrage tabagique, éduquer à la sexualité, favoriser un bon équilibre alimentaire, prévenir la maltraitance et la violence, prendre en charge les besoins repérés, assurer le suivi des élèves et l'intégration des élèves handicapés qui est une de vos priorités, autant de missions pour que nos élèves se sentent mieux et puissent suivre correctement leur scolarité.

Nous souhaitons une réelle amélioration de la prise en charge de la santé des élèves, la santé étant une des conditions indispensables à leur réussite scolaire et personnelle, nous ne pouvons accepter que les élèves internes en soient exclus et nous vous demandons de revenir sur ses propositions de transformation des postes d'internat.

Nous sommes conscients de l'importance des missions des infirmiers sur le premier degré, mais ils doivent être effectués dans des conditions d'exercice permettant une réelle prise en charge des élèves du secteur de recrutement du collège et non sur des quotités négligeables entraînant encore plus un saupoudrage inefficace de nos missions.

De plus nous tenons à rappeler la circulaire des missions des infirmières conseillères techniques départementales qui prévoit une concertation avec le chef d'établissement avant toute modification de postes : « elle propose l'accompagnement professionnel des infirmier(ère)s nouvellement nommé(e)s dans les établissements ou en postes mixtes dont la répartition est arrêtée par le recteur sur proposition de l'inspecteur d'académie. A cet effet, il lui appartient de faire **toutes propositions utiles à l'inspecteur d'Académie après concertation avec les établissements scolaires** », or elle n'a pas eu lieu dans la grande majorité des propositions faites, ne tenant ainsi pas compte de l'avis du conseil d'administration et du projet d'établissement en cours. C'est aussi l'engagement que vous aviez pris l'an dernier en CTPA.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de nos considérations distinguées.

CARIAT SANDIE SNICS-FSU

MARFAING PATRICK SNIES-UNSA